

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

247e SEANCE

BALE, LE MARDI 10 JUILLET 1990 A 9 HEURES 30(1)

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 246e séance.
- II. Désignation des présidents des Sous-Comités(2).
- III. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le "Groupe Dalgaard" et discussion par le Comité des Suppléants;
 - Graphiques et tableaux(3).
- IV. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de juin et des premiers jours de juillet 1990.
- V. Examen des politiques monétaires en vigueur dans les pays membres de la CEE sur la base du Rapport No. 38 du groupe d'experts présidé par M. Raymond(4).
- VI. Suite de l'examen du cadre commun pour la surveillance des politiques monétaires(5).
- VII. Projet de statut du Système européen de banque centrale(6).
- VIII. Echange de vues sur les propositions britanniques concernant les développements institutionnels au-delà de la première phase de l'UEM(7).
- IX. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- X. Date et lieu de la prochaine séance.

(1) La séance reprendra l'après-midi, probablement jusqu'à 17 heures environ.

(2) Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Comité.

- (3) Les documents (graphiques, tableaux de la "concertation" et Série mensuelle de statistiques) seront préparés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
- (4) Ce rapport, daté du 29 juin 1990, a été transmis par le Secrétariat.
- (5) M. Rey fera dans un rapport oral pour résumer la discussion du Comité des Suppléants.
- (6) Ce projet est en cours de préparation par le Comité des Suppléants (projet de rapport introductif sur les fondations juridiques du Système européen de banque centrale, avec en annexe un projet de statut).
- (7) Une lettre du Gouverneur Leigh-Pemberton, datée du 20 juin 1990, a été transmise.